

Le produit de cette taxe est destiné au financement des équipements publics de la commune. Elle est applicable pour les demandes d'autorisations d'urbanisme (constructions) et pour les installations et aménagements.

A ce jour, la commune applique un taux unique de 5 % sur l'ensemble de son territoire.

La loi de Finances de 2021 et l'article L331-14 du code de l'urbanisme impose d'adopter une délibération fixant le taux de la taxe d'aménagement pour sa part communale.

Proposition au conseil municipal de reconduire le taux communal de la taxe d'aménagement à 5 %.

→ *Accord unanime du conseil municipal*

➤ **Compte rendu Conseil d'Ecole du 21 octobre 2021**

L'effectif est de 86 enfants (22 enfants en Maternelle, 17 enfants en CP/CE1, 21 enfants en GS/CE2 et 26 enfants en CM1/CM2). Pour la rentrée de septembre 2022, 11 enfants sont nés en 2019.

Concernant l'encadrement des 4 classes, six enseignants ont été nommés.

Deux AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap) sont présentes à l'école car quatre enfants en ont besoin.

Marilyne VERNAY est ATSEM pour la classe de PM/MS. Un renfort d'ATSEM d'1 heure/jour a été mis en place pour la classe de GS et est effectué par Valérie GENEVEY et Marie-Jo JAVIX.

Un service civique est en cours de recrutement.

L'exercice incendie a été réalisé le 28 septembre 2021. L'exercice PPMS a été validé le 8 octobre 2021 (besoin d'acheter des sifflets puissants ou des cornes de brumes pour avvertir de tout danger).

Les comptes OCCE de l'année dernière sont en cours de vérification et d'approbation par l'OCCE. Les comptes prévisionnels de l'OCCE s'élèvent à 6500€ pour les sorties piscine, école et cinéma, raquettes, abonnements, classe de neige.

Le règlement intérieur de l'école est voté à l'unanimité.

Aucun cas de COVID chez les enfants et les adultes n'a été recensé.

Les élèves sont soulagés de ne plus porter le masque. Le permis citoyen est reconduit.

Les enseignants ont la volonté de mettre en place un parcours scolaire empreint de coopération.

Dans le cadre du Plan de Relance, les équipements ont été installés. L'ENT ONE est en cours de validation.

Les petits déjeuners à l'école proposés par l'éducation nationale dans le cadre de la lutte contre la pauvreté sont en sommeil : proposition de tester sur une semaine ou une fois par trimestre.

➤ **Information sur les colis de Noël attribués à nos aînés de 75 ans et plus**

La commission communale d'action sociale propose de reconduire l'opération colis de Noël pour les aînés de 75 ans et plus.

Cette année, le nombre de colis s'élève à 62 dont 58 colis « traditionnel » et 4 colis « hôpital ».

Les colis seront élaborés par la Boucherie du Mottier. Il sera rajouté à chaque colis un bon d'achat offert par Laurette du salon de coiffure et par foyer l'almanach dauphinois.

Si la situation sanitaire le permet, un après-midi convivial gourmand sera organisé Vendredi 10 décembre 2021 avec remise des colis aux personnes présentes.

Pour ceux qui ne seront pas présents, la traditionnelle distribution des colis de Noël à domicile aura lieu Samedi 11 Décembre 2021.

→ *Accord favorable du conseil municipal*

➤ **Questions diverses**

Information sur un projet de résidence d'accueil et d'autonomie pour personnes âgées :

MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie)

Initié par la commune de BIOL, le projet de résidence pour personnes âgées composé de studios de 30 m² se précise. Sept villages voisins BELMONT, MONTREVEL, DOISSIN, BIZONNES, SAINT-DIDIER-DE-BIZONNES, TORCHEFELON et SUCCIEU adhèrent pleinement au projet. Le comité de pilotage soutenu par le département est composé de quelque 25 élus représentant ces communes.

La commune de BIOL souhaite avoir un avis consultatif sur ce projet par les communes environnantes.

→ *Avis favorable du conseil municipal pour ce projet de MARPA*

